Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101206-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

CONVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET URBANISME DURABLE DE GRAND BOURG AGGLOMERATION

Entre

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B), représentée par Jean-François DEBAT, Président, ci-après dénommée Grand Bourg Agglomération

Et

La Commune de Marboz, représentée par Madame Christelle Moiraud, Maire, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant les termes de l'appel à projet urbanisme durable :

Grand Bourg Agglomération propose une aide financière et technique pour l'émergence de projets communaux d'aménagement ou d'urbanisme. L'accompagnement de Grand Bourg Agglomération se traduit par la mise en œuvre d'études pré opérationnelles permettant aux Communes de disposer d'éléments consolidés pour poursuivre leur démarche de projet.

Cet accompagnement, déterminé sur la base des sollicitations des Communes faites dans le cadre de l'appel à projet, est conditionné par la réponse que les projets apportent aux enjeux de transition écologique, selon les objectifs exprimés dans le tableau ci-dessous.

Objectifs en matière de transition écologique	*Enjeux*
1. Viser la sobriété foncière	- Favoriser la mobilisation au sein des enveloppes urbanisées : réhabilitation, requalification, espaces interstitiels - Concourir à l'efficacité foncière : densification, attractivité des opérations
2. Favoriser un urbanisme de proximité	- Améliorer l'accessibilité des habitants aux aménités et services publics - Conforter les modes de déplacement doux, veiller au confort et à la sécurité des itinéraires

Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101206-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

3. Rechercher le confort énergétique et climatique dans les opérations	- Viser la performance énergétique des bâtiments (passif, à énergie positive, bioclimatisme) - Assurer le confort climatique en matière de composition urbaine : espaces verts, réflexion sur les matériaux
4. Développer un urbanisme propice à la santé des habitants	- Renforcer la place de la nature dans l'urbanisation (renaturation, création d'espaces verts, dé-densification) - Conforter les espaces publics existants et lieux de vie villageois contribuant à l'intégration sociale des populations

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Le projet d'étude relatif au tènement « Maréchal » sur la commune de Marboz a été retenu dans le cadre de l'appel à projet urbanisme durable initié par Grand Bourg Agglomération.

Ce projet remplit les conditions de prise en compte des enjeux de transition écologique fixés dans l'appel à projet en ce qu'il :

- Favorise la densification du tissu urbain pour le développement résidentiel communal
- Renforce la proximité dudit développement résidentiel vis-à-vis des services publics de proximité et des commerces de centralité

Une mission d'étude est diligentée par Grand Bourg Agglomération.

La convention a pour but de fixer les engagements de chacune des parties concernant l'exécution et le suivi de la mission d'étude.

ARTICLE 2 – ATTRIBUTION ET COÛT DE LA MISSION D'ETUDE

La prestations d'étude a été sollicitée via l'accord-cadre passé par Grand Bourg Agglomération avec le cabinet BLC et le groupement « Epode », « D2P », « Loup-Menigoz ».

Le cahier des clauses techniques particulières, rédigé par les services de la Direction Aménagement, projet de territoire et foncier de Grand Bourg Agglomération, a été validé par la Commune avant consultation des prestataires.

La mission a été attribuée à BLC pour un montant d'étude de 24 600 € TTC.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE FINANCEMENT DE l'ETUDE

Le financement de l'étude est pris en charge à 100% par Grand Bourg Agglomération.

Toute mission complémentaire qui sortirai du cadre défini par le cahier des clauses techniques particulières ne sera pas pris en charge financièrement par Grand Bourg Agglomération.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ETUDE

L'exécution de l'étude sera pilotée par la Commune et par Grand Bourg Agglomération.

Elle sera menée dans le respect des termes du cahier des clauses techniques particulières annexé à la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101206-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

La Commune s'engage à fournir toutes les informations et études utiles dont elle dispose au service de Grand Bourg Agglomération ainsi qu'au prestataire retenu.

Le Commune organisera la tenue des réunions nécessaires au déroulé de la mission.

Grand Bourg Agglomération s'engage à participer aux réunions par l'intermédiaire de ses services.

ARTICLE 5 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention a une durée d'un an.

ARTICLE 6 – RENDUS ET ÉVALUATION

La Commune s'engage à transmettre à Grand Bourg Agglomération tous les comptes rendus et livrables de l'étude.

Au terme de la mission la Commune transmettra à Grand Bourg Agglomération la fiche jointe en annexe complétée permettant une appréciation sur le déroulé de la mission, son rendu, et une information sur les suites qui lui seront données.

A la demande de Grand Bourg Agglomération, la Commune pourra être sollicitée pour présenter un retour sur la mission d'étude au sein d'une commission thématique de Grand Bourg Agglomération.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ces obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie.

Le

Pour la Commune	Pour Grand Bourg Agglomération,
Le Maire,	**Le Vice-président,**
	Guillaume FAUVET **Délégué à la stratégie territoriale et au foncier**

Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101206-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

ANNEXE 1

Fiche – évaluation de la mission

Respect des attentes	
Respect du calendrier	
Appréciation générale et plus-value apportée	
Accompagnement technique de Grand Bourg Agglomération	
Suites données à la mission	